

[Text]

**Chief Miskokomon:** If it fits in clause 6, fine; we are prepared for that. If it fits in clause 4, fine. But we have no objection to putting it in either in clause 4 or clause 6.

**Mr. Penner:** Clause 3 or clause 6.

**Chief Miskokomon:** Clause 3 or clause 6.

**Mr. Penner:** I would like to ask my colleague opposite, then, if he is going to make inquiries of the government about introducing an amendment in the name of the government, whether it ought not properly to be in clause 6. If the government does not move such an amendment, it is my intention to do so—I want to assure you of that—but if the government submits an amendment to clause 6, I will support it.

• 1640

I want to come back now to the negotiations. In the minister's speech in the House he indicated that he was prepared to be helpful, and I have already argued the point that this is a pretty wishy-washy way of talking about the trust responsibility. But leaving that aside, he goes on to say that:

My Department will be offering financial assistance.

So there are to be negotiation dollars. I want to ask you, Joe, are you aware of that commitment to provide some negotiating dollars? Has anybody so far claimed them? Have you been told how many dollars will be available and what will be the terms and conditions for receiving such assistance?

**Chief Miskokomon:** We are not aware that financial assistance was offered. But there have been discussions, in terms of claims processes—and this is another form of claim, if you will—that negotiating dollars will be attached. We are unaware where those dollars are going to be attached, whether they will be coming from specific claims or vis-à-vis the tripartite process. I think those things have yet to be worked out.

**Mr. Penner:** In other words, they may be your own dollars. They will just advance you a few dollars on the basis of a successful settlement.

**Chief Miskokomon:** That may be.

**Mr. Penner:** Yes. That has been the pattern in the past. But we do not know any more than that. If we call the minister, we will pursue that part of it.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Penner.

**Mr. Penner:** Thank you.

[Translation]

**Le chef Miskokomon:** S'il convient d'apporter cet amendement à l'article 6, c'est très bien. Nous sommes prêts à accepter cela. S'il convient plutôt d'amender l'article 4, c'est très bien aussi. Mais nous ne nous opposons pas à ce qu'on amende l'article 4 ou l'article 6.

**M. Penner:** Vous voulez dire l'article 3 ou l'article 6.

**Le chef Miskokomon:** L'article 3 ou l'article 6.

**M. Penner:** Dans ce cas, j'aimerais demander à mon collègue s'il va demander au gouvernement s'il a l'intention de présenter un amendement. Si oui, j'aimerais savoir s'il n'est pas d'accord pour dire que l'amendement devrait être à l'article 6. Si le gouvernement n'a pas l'intention de proposer un amendement, c'est moi qui le ferai, je peux vous le garantir, mais si le gouvernement est prêt à modifier l'article 6, je lui donnerai mon appui.

Je voudrais maintenant revenir à la question des négociations. Dans son discours à la Chambre, le ministre a indiqué qu'il était prêt à se montrer accommodant, et j'ai d'ailleurs déjà dit à ce sujet que, s'agissant de la relation de fiduciaire, il tenait là un langage un petit peu trop vague. Mais laissons cela de côté, et citons le ministre lui-même:

Mon ministère prêtera son concours financier à l'opération.

Cela veut donc dire qu'il y aura des crédits prévus pour les négociations. Je vais donc vous demander, Joe, si vous avez pris connaissance de cet engagement du ministre? Est-ce que jusqu'ici quelqu'un a réclamé ces crédits? Vous a-t-on dit que quelle importance ils seraient, et à quelles conditions vous pourriez y avoir droit?

**Le chef Miskokomon:** Nous n'avons pas été informés de cette offre d'aide financière. Je sais qu'on a dit à propos des revendications—et il s'agit bien ici d'une forme de revendication, si vous voulez—que des crédits seraient prévus. Nous ne savons pas exactement comment ils seront alloués. Le seront-ils de façon ponctuelle, chaque fois qu'une revendication serait négociée, ou seront-ils mis en bloc à la disposition du processus de négociation tripartite? Les choses restent à régler.

**M. Penner:** Autrement dit, il se pourrait que l'on vous accorde des crédits, qui seraient entièrement à votre disposition. Mais il se peut que l'on se contente de vous allonger quelques dollars après qu'un règlement aura été négocié.

**Le chef Miskokomon:** C'est toujours possible.

**M. Penner:** Oui. C'est ce qui s'est passé autrefois de façon assez régulière. C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment. Si le ministre comparait, je peux vous garantir que nous en discuterons avec lui.

**Le président:** Merci, monsieur Penner.

**M. Penner:** Merci.